Saint-Rémy

Séance du 1er avril 2025

n°018/25
1/1

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Présents à la séance : 23

Pouvoir : 6

Date de la convocation : 26 mars 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ et le premier avril à dix-huit heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-REMY réuni salle du Conseil Municipal en Mairie sous la présidence de Madame Florence PLISSONNIER, a désigné comme secrétaires de séance Sandra GUINOT et Didier BERNARD.

ETAIENT PRESENTS : Mmes MM. Florence PLISSONNIER, Alain MERE, Amélie VION, Didier PICARD, Pascale BARBIER, Eric RICHARD, Brigitte MARTIN, Jérôme VINCENT, Virginie ERRARD, Gabriel THEULOT, Guy CANNESSON, Sandra GUINOT, Nelly MONNOT, Pascal GERARDIN, Didier DEMAY, Pascale DESRAY, Pierre-Jean GAUDILLERE, Françoise FAUTRELLE, Eliane LACHAUX, Tristan BATHIARD, Didier BERNARD, Laurent LAGRIFFOUL, Jacqueline PENAUD.

ETAIENT EXCUSES ET ONT DONNE POUVOIR : Richard MILON à Nelly MONNOT, Bénédicte PINSONNEAUX à Pascale DESRAY, Matthieu GRIVEL à Didier PICARD, Adeline CARITEY à Pascale BARBIER, Elise MARTIN à Didier BERNARD, Marie-Christine BOIREAU à Jacqueline PENAUD.

Objet : Budget Principal – Bilan annuel et révision de l'AP/CP n°004 – Plan vélo

Exposé :
Afin de favoriser la visibilité financière des engagements de la collectivité à moyen terme, le Conseil Municipal a voté, par délibération n°082/20, la mise en place d'une Autorisation de Programme (AP n°004) et de Crédits de Paiement (CP) pour suivre la réalisation du Plan Vélo dont la mise en œuvre se décline jusqu'en 2025.

Cette autorisation de programme doit faire l'objet d'un rapport annuel à l'occasion de l'examen du compte administratif. Ce rapport permet notamment de prendre en compte les réalisations effectives des exercices précédents et, si nécessaire de procéder au lissage ou à la révision des crédits de paiement.

Lors de la précédente délibération, l'autorisation de programme présentait la situation suivante :

Durée de l'AP	Montant de l'AP	Ventilation des crédits de paiement					
		Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	CP 2024	CP 2025
6 ans	2 308 270	42 669	574 607	588 490	368 804	586 700	147 000

Compte tenu des réalisations 2024 et de la prévision de travaux 2025, il est nécessaire de réviser l'autorisation de programme et d'ajuster les crédits de paiement comme suit :

Durée de l'AP	Montant de l'AP	Ventilation des crédits de paiement					
		Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	CP 2025
6 ans	2 258 539	42 669	574 607	588 490	368 804	528 398	155 571
						Dont crédits ouverts au chapitre 21	155 571

Visa :
Vu l'exposé des motifs ci-dessus,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le décret d'application 97-175 du 20 février 1997,
Vu l'instruction codificatrice M57,
Considérant que le vote en AP/CP est nécessaire à la conduite de ce projet.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la Sous Préfecture
le 0 3 AVR. 2025
et publié, affiché ou notifié
le 0 3 AVR. 2025
Florence PLISSONNIER
Maire
MAIRIE de SAINT-REMY (Saône-et-Loire)

Délibération :
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la révision de l'AP n°004.
- DIT que les crédits de paiement prévus pour 2025 sont inscrits au Budget primitif.

Vote : POUR à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré en séance, et ont signé les membres présents. Pour extrait conforme.

Florence PLISSONNIER
Maire

MAIRIE de SAINT-REMY (Saône-et-Loire)

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)